VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES.

PAR STERN'S AUCTION EXCHANGE

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MENAGE, DIAMANTS, BIJOUTERIE, INSTALLATIONS DE MAGASIN, ETC.

Conformément à un ordre de la Cour Civile de District, Division B, No. 110,179, Succession de Mme P. Powers, nous vendrons aux enchères publiques (transportées pour commodité de vente) à **733 rue de Poydras**, le **LUNDI, 14** décembre, à 11 h. du matin, les marchandises inventoriées. On peut voir les diamants chez White Bros., bijoutiers, 624 rue du Canal. **JAC H. STERN, Encanteur.**
KERNAN & WARD, Avocats. Bureaux, 629-631 rue de Commune.
déc—2,6,13,14

Par CARRERE & CARRERE Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE LIQUIDATION SANS LIMITE OU RÉSERVE

Attention Eléveurs et Marchands de Volaille

Cyphers incubateurs, auges sanitaires, mangeoires, porte mangeoires, broyeurs, essaie-œufs, chaufferettes, casiers pour poules, désinfectants, thermomètres harpoules, camions, balances, pelles, pupitres bais, et beaucoup d'autres articles trop long à énumérer.

Mercredi, 16 décembre 1914, à 11 h. du matin, à 2105 rue Décatur.

Adolphe M. Keppler vs. John H. Meyers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,398 — Division C — En vertu d'un et conformément à un ordre issu, daté et signé 10 novembre 1914, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, moi, Edouard C. Carrère, un encanteur autorisé pour la Paroisse d'Orléans, vendra aux enchères publiques, le MERCREDI, 16 décembre 1914, à 11 h. du matin, à l'emplacement, 2105 rue Décatur, dans le Troisième District de la ville.

Conditions — Comptant.
CARRERE & CARRERE,
Encanteurs, 806 rue Perdido.
LEGIER & GLEASON, Avocats.
déc—5,6,13,16

ParKERNAGHAN&CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de bons lots pour bâtir, bien situés dans le Troisième District, seront vendus séparément par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encanteur, bureaux No. 339 rue Carondelet.

JEUDI, 7 janvier 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, seront vendus aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 19 novembre 1914, et signé le 25 novembre 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans le procès de Mlle Marie-Elise Watkins, et als., vs. Yvonne Laudumey, et als., No. 110,323, la propriété suivante décrite à savoir:

1er. Deux certains lots de terrain avec améliorations, etc., situés dans le Troisième District de la ville, dans l'Ilet borné par les rues Clouet, N. Robertson, N. Claiborne et rue Louise, désignés comme lots Trois et Quatre, se touchant et mesurant chacun trente pieds de frontage sur la rue Clouet sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et égales.

2. Deux certains lots ou portions de terrain, situés dans le Troisième District de la ville dans l'Ilet borné par les rues Nord Miro, St. Anthony, Nord Galvez et Annette, une de ces deux portions est composée des lots originaux 11 et 12 et des portions arrières des lots 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16 et 17 et mesure plus ou moins cent-sept pieds de frontage sur Nord Miro, même largeur sur le derrière avec une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes égales et parallèles. L'autre portion joint la portion décrite ci-dessus à l'arrière et est composée du tout du lot original 24 et la portion de derrière des lots 1, 2, 3, 4 et 5, et mesure plus ou moins quarante trois pieds et un pouce de front sur la rue Nord Galvez, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre deux lignes égales et parallèles. Toutes ces mesures sont françaises.

La propriété ci-dessus sous No. 2 sera vendue d'après un croquis d'arpentage fait par C. Lucas Lewis, député surveyeur de la ville, le 4 décembre 1914, comme suit:

La portion de terrain de front sur la rue Nord Miro, soit trois lots désignés par les lettres R. S. T. mesurant chacun 35 pieds, 8 pouces sur Nord Miro par 160 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

La portion de terrain de front sur Nord Galvez, soit un lot désigné par la lettre Y, mesurant 43 pieds de front sur la rue Nord Galvez par 160 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Tous ces lots seront vendus séparément.

Termes — Comptant; les taxes de 1914 et tous les certificats habituels et nécessaires devront être payés par les acheteurs. 10 pour cent exigés a l'époque de la vente. Actes de vente passés devant H. L. Loomis, Jr., Esq., notaire public, aux frais des acheteurs.

SUTHON & LOOMIS, Avocats.
déc—6,8,13,20,27 jan—3,7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, 7 janvier, 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un jugement rendu le 17 novembre 1914, et signé le 23 novembre 1914, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans le procès de Florence Heinrich vs. Wm. Fred Keff, et als., No. 110,271, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'Ilet No. 1018 (ancien No. 160), borné par les rues Johnson, Arts, Grant, Galvez et Painters, désigné par les Nos. 8 et 9; et mesurant chacun 28 pieds, 5 pouces face à la rue Arts, par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot en question formé le coin des rues Arts et Galvez.

CONDITIONS — Un tiers (1-3) ou plus comptant, le solde dans un et deux ans avec intérêt de sept (7) pour cent par an; le dit solde étant représenté par des notes d'égale valeur, assuré par hypothèque et le lien du vendeur et le privilège sur la propriété vendue. L'acte de vente devra renfermer toutes les clauses de sécurité habituelles. L'acheteur payera les taxes de 1915. Dix pour cent seront exigés de l'acheteur au moment de la vente, l'acte de vente devant L. M. Janin, Esq., notaire, aux frais de l'acheteur.

PARKERSON & PARKERSON, Avocats.
déc 6-13-20-27 jan 3-7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Dora Richards. Veuve de Anderson Miller.

No. 110,289 — Cour Civile de District Pour la Paroisse d'Orléans.

Meubles de Maison. Ameublements de Salon, chambre à coucher et de salle à manger. Piano et Tableaux.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur, office 339, rue Carondelet, MARDI le 15 décembre 1914 à 11 heures du matin, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 29 novembre 1914 du Juge Fred D. King, juge de la dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulé, sur le lieu No. 1413, rue Arabella, coin de la rue Garfield:

Ameublement de salon, de chambre à coucher, lits en cuivre, armoire à glace, ameublement de salle à manger, tableaux, stores, rideaux, faïence, verrerie, bric-a-brac, fourneau et ustensiles de cuisine, poêle de vestibule, matelas, ameublement de bibliothèque, piano, nattes et plusieurs autres articles d'après inventaire, bijouterie.

CONDITIONS— Comptant.
J. B. ROSSER, Avocat.
nov 29—déc 6,13,15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John F. A. Hebel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,573 — Division D — Attendu que Mme Mary Hewson, veuve de John F. A. Hebel, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de John F. A. Hebel, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. J. PETERS, Avocat.
déc—9,13,18

Par FREEMAN & FREEMAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Rafael G. Villa.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 95,798 — Division C — En vertu d'un ordre signé 9 novembre 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C, l'affaire intitulée et numérotée, nous vendrons aux enchères à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, JEUDI, 17 décembre 1914, à midi, les articles suivants:

Une boîte de montre plaquée American Waltham, un billet de monnaie de cinq sous, deux billets de monnaie de dix sous, un billet de monnaie de vingt-cinq sous.

Conditions — Comptant et livraison immédiate.

FREEMAN & FREEMAN,
Encanteurs, 218 rue Baronne.
déc—6,13,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Rafael G. Villa. — No. 95,798 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

Cottage double, avenue Napoléon, 720-22.

Aux enchères, JEUDI, 17 décembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

Freeman et Freeman, Encanteurs, 218 rue Baronne.

En vertu d'un ordre signé le 9 novembre 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans la cause ci-dessus intitulée et enregistrée le dit ordre envoyé à Freeman et Freeman, encanteurs, sera mis en vente aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI, 17 décembre 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, en l'Ilet borné par l'avenue Napoléon, et le rues Jena, Laurel et Constance, Ilet No. 174, les dits lots désignés par les numéros 5 et 6 et mesurant chaque 30 pieds face à l'avenue Napoléon par cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales parallèles.

CONDITIONS — Un tiers comptant et le solde en proportions égales sur un crédit de un et deux ans, de solde devant être représentée par des billets de l'acheteur tirés à son propre nom et endossés par lui et portant huit (8) pour cent d'intérêt par an a partir de la date de l'adjudication jusqu'à complet paiement et garantis par une hypothèque spéciale et lien du vendeur avec privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses de sécurité habituelles dix (10) pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acheteur et la police d'assurance devant être transmise au détenteur des billets, le coût de l'acte de vente, devant être passé devant J. Zach Spearing, notaire; tous certificats, et taxes pour l'année courante devront être payées par l'acheteur. Dix pour cent de dépôt seront exigés au moment de l'adjudication par Freeman et Freeman, encanteurs, bureau, 218 rue Baronne.

PHILLIP H. MENTZ.
E. R. MABRY,
Avocats pour l'exécuteur.
nov—15,22,29 déc—6,13,17

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations d'un café, billard à poches, coffre-fort, licences de bar.

New Cosmopolitan Realty Co. vs. John A. Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No. 110,649 — En vertu d'un ordre de vente daté du 10 décembre 1914, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux, MARDI, 15 décembre 1914, à midi 30, la propriété suivante, décrite à savoir:

Sur les lieux, No. 4700 rue d'Orléans, au coin de la rue St. Patrick, et sur le lot adjacent, le contenu complet, installations, stock de liqueurs, accessoires, etc., d'un bar sur les dites prémises, d'après inventaire: 1 lot de meubles de ménage et un billard à poche et un coffre-fort; 1 licence de la ville pour 1914 de $505; 1 licence de l'Etat pour 1914 de $200.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS — Comptant.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
LEGIER & GLEASON,
JOS. J. RITAYIK,
Avocats pour le demandeur.
déc—11,12,13,15

AVIS AUX CREANCIERS

William L. Young, Examiner of State Banks, vs. Trutonia Bank & Trust Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,258 — Division E — Avis est par le présent donné **aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes interessées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir)** pour lesquelles le 3me compte provisoire présenté par William L. Young, Examiner of State Banks et St. Clair Adams, l'agent spécial, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN J. REILLEY, Avocat.
déc—12,14,16,21

Interdiction de Susan Dorsey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,405 — Division D — Avis est par le présent donné **aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir)** pour lesquelles le compte provisoire présenté par T. S. Walmsley, curateur, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
BERNARD BRUENN, Avocat.
déc—5,9,14

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente aux enchères. Vente en partage. Par STROUDBACK & LATTER.

Lawrence Spahn, et als., vs. Louis Spahn, et als. — No. 110,047 — Cour Civile de District, Division B.

Joli cottage simple, 823 rue Adams, entre Hillary et Maple, aux enchères, MERCREDI, 16 décembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques, à la date ci-dessus, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 5 novembre 1914, et le jugement signé en cour ouverte le 11 novembre 1914, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, en l'Ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, St. Philippe et Ursulines, d'après un plan attaché à un acte devant A. Doriocourt, notaire, mesurant trente et un (31) pieds, onze (11) pouces et deux (2) lignes de profondeur. Etant la même propriété acquise par John Matthew Scheib de Louis Augustin le 25 septembre 1875, par acte devant A. Doriocourt, notaire, enregistré au bureau des aliénations, livre 106, folio 115, et est connue sous le No. 1018 rue Dauphine, entre St. Philippe et Ursulines. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques et employée comme théâtre de cinéma.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par la lettre B, en l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Adèle et Joséphine, mesurant vingt trois (23) pieds, dix (10) pouces et quatre (4) lignes face à la rue Tchoupitoulas, vingt trois (23) pieds, huit (8) pouces et une (1) ligne de largeur sur le derrière, par cent soixante treize (173) pieds, dix (10) pouces et quatre (4) lignes, plus ou moins, de profondeur d'après un croquis attaché à un acte passé devant L. M. Sel, ancien notaire, le 25 juin 1886. Acquise par Mme Margaret Antoine Scheib, femme de John Scheib, le 20 avril 1896, par acte devant Gus Le Gardeur, notaire, enregistré au bureau des aliénations, livre 159, folio 427, et est connue par le No. 2049 (à peu près) rue Tchoupitoulas, entre Adèle et Joséphine. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages et contient une grande boutique et 4 chambres.

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Douane et Bienville, mesurant, en mesure américaine, vingt deux (22) pieds, quatre (4) pouces et quatre (4) lignes face à la rue Bourgogne, par cent vingt sept (127) pieds, dix (10) pouces et cinq (5) lignes de profondeur, entre lignes parallèles égales. Etant la même propriété acquise par Mme Margaret Scheib, femme de John Matthew Scheib, le 3 septembre 1870, par acte devant Edward Barnett, notaire, enregistré au bureau des aliénations, livre 99, folio 70, et est connu par le No. 214 rue Bourgogne, entre Iberville et Bienville, un cottage simple employé comme pressing club, contenant deux chambres et un hangar. Sur le derrière il y a bâtisse avec deux chambres.

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, en l'Ilet borné par les rues Victory (actuellement Deratur), Marigny, Mandeville et Levee (actuellement St. Peters), désigné comme lots quatre et cinq sur un plan de D'Hemecourt, daté du 27 décembre 1843, déposé dans l'ancienne cour de cette ville; lesquels dits lots de terre se touchent et mesurent, en mesure américaine, comme suit: Lot No. 4 a vingt quatre (24) pieds, huit (8) pouces et six (6) lignes face à la rue Levée (actuellement St. Peters), la même largeur sur le derrière. Cent vingt trois (123) pieds, dix (10) pouces et quatre (4) lignes sur la ligne du lot No. 5, et cent vingt quatre (124) pieds, cinq et demie (5½) pouces, sur l'autre ligne de côté et le dit lot No. 5 mesure vingt deux (22) pieds face à la dite rue Levée (actuellement St. Peters), la même largeur sur le derrière, cent vingt trois (123) pieds, dix (10) pouces et quatre lignes sur la ligne du lot No. 4 et cent vingt trois (123) pieds, quatre (4) pouces et quatre (4) lignes sur l'autre ligne de côté, les dits lots étant bornés sur le derrière par lot No. 3, toutes ces mesures étant plus ou moins. Etant la même propriété acquise par Mme Margaret Scheib, femme de John Scheib, le 7 octobre 1889, par acte devant W. B. Barnette, notaire, enregistré au bureau des aliénations, livre 134, folio 116, et est connu par le No. 2331-33 rue N. Peters. Un cottage double en bois avec ardoises contient 4 chambres de chaque côté, hangar, citerne, etc.

No. 2335 rue N. Peters, entre Marigny et Mandeville. Cottage simple, contient 4 chambres et cabinet. Sur le derrière il y a une bâtisse à deux étages, 4 chambres.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur aura à payer les taxes pour l'année 1914. Actes de vente devant J. A. Woodville, Esq., notaire, aux frais de l'acheteur. Dix pour cent de dépôt seront exigés au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER,
Encanteurs.
Bureau, 326 rue Baronne, angle Union.
WOODVILLE & WOODVILLE,
E. J. MERAL,
JULES A. GRASSER, Avocats.
nov—15,22,29 déc—6,13,16

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double, No. 423-425 rue Adams.
Cottage simple, No. 7616 rue Pearl.
Cottage simple, No. 7618 rue Pearl.

No. 109,990 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division C.

John Holl, et als., vs. Les Mineurs John, George et Victora Augusta Holl.

Sera vendu à l'enchère publique par ALBERT L. PAUL, encanteur, le MARDI, 17 décembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé, en cour ouvert, le 10 novembre 1914, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans la cause ci-dessus intitulée, pour effectuer un partage à savoir:

Quatre certains lots de terre, etc., dans l'Ilet No. 56, borné par les rues Adams, Pearl, Commercial et Hilary, dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, désigné par les Nos. 4 et 5 et 12 et 13 sur un plan de William Forshay, daté le 4 avril 1853. Les lots 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Adams, par 107 pieds, 6 pouces de profondeur. Les améliorations sur les lots Nos. 4 et 5 consistent en un double cottage de trois chambres comme sous le No. 423-25 rue Adams. Les lots Nos. 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Pearl, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles. Les improvements sur les lots No. 12 et 13 comprennent deux cottages simple de trois chambres chacun et sont connus par les Nos. 7616 et 7618 rue Pearl.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, garanti par hypothèque et privilège et lien de vendeur et toutes les clauses de sécurité usuelles. Portant 7 pour cent par an d'intérêt du jour de l'adjudication. L'acte de vente et les frais de tous les certificats au frais de l'acquéreur par devant Louis A. Martinez, Esq., notaire public. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

ALBERT L. PAUL, Encanteur.
WILLIAM R. KER,
Avocat pour le demandeur.
JOHN L. FELIN,
Avocat pour le défendeur.
nov—15,22,29 déc—6,13,17

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente aux enchères. Vente en partage.

Mme Margaret Scheib, et als., vs. George Scheib, et als., No. 107,927, Cour Civile de District, Division B.

Sans limite ou réserve. Au plus haut surenchérisseur. Propriétés de valeur dans le Deuxième, Troisième et Quatrième Districts.

1018 rue Dauphine, entre St. Philippe et Ursuline; bâtisse en briques, employée comme théâtre de cinéma.

2049 Tchoupitoulas, entre Adèle et Joséphine; deux bâtisses en briques à deux étages.

2331-33 N. Peters, entre Marigny et Mandeville; cottage double.

214 Bourgogne, entre Iberville et Bienville; cottage simple.

AUX ENCHERES, MERCREDI, 16 DECEMBRE 1914,

à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques à la date ci-dessus mentionnée, en vertu d'un jugement lu et rendu le 4 novembre 1914, et le jugement signé le 10 novembre 1914 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, en l'Ilet borné par les rues Gravier et Union — Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques à la date ci-dessus mentionnée, en vertu d'un ordre signé le 20 novembre 1914 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans la cause ci-dessus intitulée et numérée, la propriété suivante décrite à savoir:

1er. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits, voies, privilèges, servitudes qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'Ilet No. 100, borné par les rues Bourgogne, Remparts, Toulouse et St Pierre, désigné par le No. Trois et mesure quarante et un pieds, quatre pouces et cinq lignes face à la rue Bourgogne par une profondeur entre lignes parallèles de quatre vingt treize pieds, six pouces et cinq lignes. Les bâtisses et améliorations sur la propriété décrite ci-dessus étant désignée par les numéros municipaux 613 et 615 rue Bourgogne et consiste en une bâtisse en brique à trois étages, divisée en deux parties de quatorze chambres chacun; balcons, halls, etc.

2. Une certaine pièce de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, en l'Ilet No. 155, borné par les rues Foucher, Antonine, Laurel et Annonciation; la dite portion de terre est composée de la partie de face des lots Nos. 17, 18 et 19 d'après un plan attaché à un acte de vente devant Frederick Deibel, notaire, le 1 juin 1892, la dite portion de terre fait le coin des rues Laurel et Antonine, et mesure vingt huit pieds, six pouces face à la rue Laurel, par une profondeur de quatre vingt treize pieds entre lignes parallèles égales. Les bâtisses et améliorations sur la propriété décrite ci-dessus étant désignée par les numéros municipaux 3630 et 3632 rue Laurel, et consiste en un cottage double en bois, avec toit en ardoise, contenant de chaque côté une galerie de face, quatre chambres avec bain. Sur le derrière il y a un bon hangar, etc.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur aura à payer les frais d'inscription, hypothèque et certificats de la Cour des Etats-Unis, les recherches des taxes et les frais de l'acte de vente devant être passé devant Louis R. Alba, Esq., notaire. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication pour valider la vente.

STROUDBACK & LATTER,
G. G. KRONENBERGER, Encanteurs.
Avocat. nov—22,29 déc—6,13,20,23

Par J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Costello. — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C, No. 49,288.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, No. 49,288, Succession de John Costello, le dit ordre daté et signé le 13 novembre 1914, et envoyé à J. L. Onorato, encanteur, je mettrai en vente aux enchères publiques, le JEUDI, 17 décembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière suivante:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 269, borné par les rues N. Remparts, Touro, Bourgogne et Bourbon, mesurant, en mesure Française, trente pieds face à la rue N. Remparts, sur un profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées comme No. 1930 N. Remparts. Etant la même propriété qui fut acquise par John Costello par acte devant Onésiphore Bronet, notaire public, le 4 août 1868, de Juan Fernandez, enregistré au Bureau des Aliénations, livre 95, folio 290.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra payer les taxes de 1915, les frais de certificats et payer pour l'acte de vente passé devant Félix Puig, notaire. L'acquéreur devra déposer 20 pour cent du prix de l'achat au moment de l'adjudication (sans intérêt ni pénalité) à

Encanteur, 820 rue Commune.
nov—15,22,29 déc—6,13,17

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de William H. Oncken.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No. 100,685 — Division C. — Avis est par le présent donné **aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir)** pourquoi le deuxième compte provisoire présenté par William H. Murtagh, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JAMES B. ROSSER, JR. avocat.
419 Hibernia Bank Bldg.
déc 11-15-20

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Sebastien Huber, No. 108,977, Cour Civile de District, Division A.

Vente en partage de propriété de valeur extraordinaires, de revenu considérable et de propriété à la campagne.

2229-31 Melpomène, entre Franklin et Liberté, double cottage; rentes $30 par mois; galerie de front, 7, pieces; egouts de chaque côté.

1313-15 Freret, entre Erato et Thalie; double cottage; rentes $27 par mois; galerie de front; égouts de chaque côté.

1105-07 Sud Liberté, entre Melpomène et Thalie; double cottage; rentes $27 par mois; galerie de front, 4 pieces, hangar; égouts de chaque côté.

1527-29 Sud Liberté, entre Melpomène et Terpsichore, et 2215 Terpsichore, seront vendues ensemble; double cottage; rentes $28 par mois; 4 chambres, bain, hangar; égouts de chaque côté; cottage simple; rentes $11 par mois; 3 chambres et galerie.

1511-13 Sud Liberté, entre Melpomène et Terpsichore, double cottage; rentes $30 par mois; 3 chambres; égouts de chaque côté.

1109-11 Sud Liberté, entre Melpomène et Thalie; cottage double; rentes $27 par mois; galerie, 4 chambres, hangar; égouts de chaque côté.

3125-28 Erato, entre Roman et Derbigny; cottage double; rentes $18 par mois; 3 chambres, hangar, etc., de chaque côté.

Lot No. 12, Block No. 17, Waveland Terrace, comte de Hancock, Waveland, Miss.

Dix lots, Block No. 166, Ansley, comté de Hancock, Miss.

AUX ENCHERES

MERCREDI, 13 janvier, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne, par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, bureaux No. 326 rue Baronne, vendra aux enchères publiques à la date sus-indiquée, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour publique le 30 novembre 1914, et le jugement lu et signé en dite cour le 4 décembre 1914 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés suivantes, décrites à savoir:

1er. Un certain lot de terrain, situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Melpomène, Thalie, Franklin et Liberté, désigné comme lot No. huit (8) dans l'Ilet numéro seize (16), borné comme décrit ci-dessus, mesurant trente et un (31) pieds de face sur la rue Melpomène, par cent-vingt sept (127) pieds, neuf (9) pouces de profondeur entre des lignes parallèles, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent; la dite propriété porte les numéros municipaux 2229 et 2231 rue Melpomène, et consiste d'un double cottage ardoisé, deux étages à l'arrière, galerie, sept chambres et cabinet de chaque côté; rentes $15 chaque côté; eau et égouts. Acquis de Marie J. Perrier le 24 juin 1876, acte passé devant N. J. Castell, ancien notaire, régistré C. O. livre 147, folio 512, de même 2 février 1911, régistré C. O. livre 240, folio 28.

2. Un lot de terrain, avec tous les droits, voies, bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 383, auparavant No. 11, compris entre les rues Thalie, Erato, Fréret et Locust, désigné comme lot No. deux (2), mesurant (mesure américaine) trente-deux (32) pieds de face sur la rue Fréret, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent-vingt six (126) pieds, sept (7) pouces et deux (2) lignes. Acquis de Martin Schmidt, le 6 février 1886, sous acte passé devant Peter J. Kromer, notaire public, régistré dans le livre 123 des transfers de propriétés, folios 762 et 763, de même le 2 février 1911, régistré dans le livre 240 des transfers des propriétés, folio 28. La dite propriété porte le numéros municipaux 1315 et 1317 rue Fréret et consiste en un cottage double ardoisé, contenant galerie de devant, 4 chambres et un hangar de chaque côté, et eau et égouts.

3. Un certain lot de terrain, situé et étant dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Melpomène, Liberté, Harvard et Thalie, désigné comme lot numéro dix-sept (17) du numéro d'Ilet (17) dix-sept, lequel Ilet est borné comme décrit ci-dessus d'après un plan de George T. Dunbar, ancien voyer, le 1er avril 1848, déposé au bureau d'Adolphe Mazereau, anciennement notaire de cette ville, mesurant trente-deux (32) pieds de face sur la rue Liberté, par cent-vingt cinq (125) pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en quelque sorte y appartiennent. Acquis de B. R. Hanrey, le 22 octobre 1887, suivant acte devant A. Doriocourt, ancien notaire, régistré dans le livre 127, folio 701, dans le régistré des transfers de propriétés, et de même le 2 février 1911, régistré dans livre 240, folio 28, du dit régistré. La dite propriété porte le numéros municipaux 1405 et 1407 rue Liberté et consiste en un double cottage ardoisé, galerie de devant, 4 chambres et hangar de chaque côté. Rentes $13.50 chaque côté et eau et égouts.

4. Un certain lot, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Howard, Liberté, Melpomène et Terpsichore, désigné comme lot numéro dix-huit (18) sur un plan tiré par G. T. Dunbar, voyer, daté du 1er avril 1848, et déposé pour information au bureau de A. Mazereau, anciennement notaire public, dans cette paroisse, et il est également désigné par le même numéro sur un croquis ou certificat d'arpentage fait par W. T. Thompson, voyer, sous date du 20 janvier 1855, et annexé pour référence à un acte passé devant André Hero, Jr., notaire dans cette ville, le 19 janvier 1888, lequel lot forme l'angle des rues Terpsichore et Liberté et conformément à un certificat d'arpentage il mesure trente-deux (32) pieds de face sur la rue Liberté par cent-vingt cinq (125) pieds de profondeur et face sur la rue Terpsichore, entre lignes parallèles, mesures américaines. Acquis de F. J. Melledy, le 29 avril 1893, acte devant John J. Ward, notaire, régistré dans C. O., livre 150, folio 310, de même le 2 février 1911, régistré dans le livre 240, folio 28 du régistré de transfers des propriétés. La propriétés est connue sous les numéros municipaux 1527 et 1529 rue Liberté et consiste d'un cottage double ardoisé, 4 chambres et bain et hangar de chaque côté, etc. Rentes $14 chaque côté, et eau et égouts.

2215 rue Terpsichore, un cottage simple ardoisé, 3 chambres et galerie; rentes $11.

5. Un certain lot de terrain, situé et étant dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Liberté, Melpomène, Howard et Terpsichore, laquelle portion de terrain mesure vingt-neuf 29 pieds, sept (7) pouces de face sur la rue Liberté, par soixante-trois (63) pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est prise de l'arrière des deux lots désignés par les numéros un et deux (1 et 2) sur un plan tiré par J. Howard, architecte, et déposé comme plan No. 132 au bureau de T. O. Stark, ancien notaire, ensemble avec tous des bâtiments et améliorations et avantages y appartenant. Acquis de Thos. Kennedy, le 22 juillet 1898, d'après acte passé devant J. J. Woulfe, notaire public, régistré dans le livre 168, fol